Pour la
montagne
ANEM
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
www.anem.org
n°210 - novembre 2010 - 5,50 €

26e congrès

LES ÉLUS UNIS SUR TOUS LES FRONTS

- Les instances de l'Association renouvelées pour deux ans

- La réforme des collectivités territoriales toujours au centre des débats

- Pour une politique agricole commune plus juste et plus légitime

PUBLICITÉ

tous au numérique !

Passage à la télévision tout numérique : une nouvelle disposition relative au financement d'un réémetteur TNT

• Le dispositif

Le décret n°2010-706 du 29 juin 2010 prévoit la possibilité, pour les collectivités territoriales, de bénéficier d'une compensation financière, versée par l'Etat, en contrepartie de la mise en œuvre d'une solution permettant d'assurer la continuité de la réception des services de télévision en clair. Les collectivités peuvent opter dans ce cadre pour l'implantation d'un réémetteur TNT. Ce dispositif de compensation s'applique aux zones non desservies ou mal desservies par les émetteurs TNT retenus par le CSA.

Le montant de la compensation financière est égal à 100 € multiplié par le nombre de foyers qui auraient perdu toute réception hertzienne terrestre dans la zone concernée. Le montant qui sera versé à la collectivité ne peut cependant excéder 80 % des dépenses d'investissement de la collectivité territoriale.

• Comment procéder

Toute collectivité ou groupement de collectivités souhaitant implanter un réémetteur TNT et bénéficier d'une compensation financière doit obtenir une autorisation préalable du CSA. Pour bénéficier de cette compensation, la mise en service du réémetteur doit intervenir 2 mois maximum avant l'extinction de la diffusion analogique dans la région concernée.

La collectivité doit adresser, au plus tard 2 mois après le passage de la région au tout numérique, sa demande de compensation financière au Groupement d'Intérêt Public, France Télé Numérique, qui l'instruira.

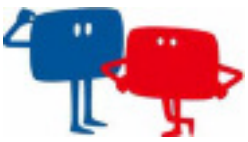

Pour en savoir plus

- Le décret du 29 juin 2010 : http://www.legifrance.gouv.fr
- Les modalités de demande d'autorisation de réémetteurs : http://www.csa.fr/infos/elus/elus_article_80.php
- France Télé Numérique – 39 rue Fessart – 92100 Boulogne Billancourt – Tél : 01 76 64 71 00

EDITO *Changer le regard porté sur la montagne*

« Les chantiers qui nous attendent sont nombreux, comme l'ont montré les riches débats qui ont animé notre 26e congrès : vigilance dans la mise en œuvre de la réforme des collectivités territoriales, nécessité d'obtenir une véritable péréquation financière au profit des territoires les plus fragiles, défense d'une approche territoriale dans l'évolution du maillage des services publics et des services au public, prise en compte des spécificités et de la richesse de l'agriculture de montagne, accès aux évolutions technologiques, sans oublier le désenclavement routier, non encore achevé, de nos massifs.

Dans un contexte difficile qui ne favorise pas la prise en compte de nos spécificités, mon action sera guidée par un objectif : changer le regard porté sur la montagne et faire la démonstration que nos territoires ne sont pas une charge mais bien une chance pour notre pays. Nous devons faire la preuve que la montagne n'est pas condamnée à la défensive, qu'elle peut être une terre de projets et d'initiatives. Nous ne voulons pas qu'elle devienne un conservatoire. Mon ambition est au contraire qu'elle puisse devenir un laboratoire, une terre d'innovation, et je pense que c'est possible pour peu qu'on nous considère pour ce que nous sommes et que l'on nous en donne les moyens.

Il nous appartient d'aller à l'encontre d'une pensée unique qui prône dans tous les domaines une concentration toujours plus importante, qui génère en fait plus de problèmes qu'elle n'apporte de solutions. Il faudra nous attacher à démontrer que la montagne porte en elle une valeur ajoutée, qu'elle correspond parfaitement au modèle de développement durable auquel de plus en plus de nos concitoyens aspirent.

Pour y parvenir, nous devrons avant tout compter sur nos propres forces, la conviction et la volonté des élus de toutes sensibilités qui composent notre association. Nous devrons aussi convaincre les pouvoirs publics, le gouvernement, que la montagne, dont la loi reconnaît la spécificité, mérite des réponses adaptées et un traitement différencié.

Vous pouvez compter sur mon engagement et ma détermination à atteindre ces objectifs, certes ambitieux mais qui, à l'image de nos plus beaux sommets, ne sont pas inaccessibles. »

t de l'ANEM, député du Cantal

NUMÉRO
210
SPÉCIAL 26e CONGRÈS

4 : Les temps forts du congrès

6 : La réforme des collectivités territoriales

10 : Les perspectives agricoles

14 : La table ronde sur la politique transfrontalière

16 : Les 150 ans du Service RTM

18 : L'atelier sur les services publics

20 : Les engagements du nouveau président, Vincent Descœur, et le bilan d'Henri Nayrou

22 : Pendant le congrès

A LA UNE : Le passage de relais du 26e congrès

A l'occasion du 26e congrès de l'ANEM qui s'est tenu les 21 et 22 octobre à Pontarlier, Vincent Descœur, 48 ans, député et président du conseil général du Cantal, a accédé à la présidence de l'Association nationale des élus de la montagne. Il succède, pour deux ans, à Henri Nayrou. De son côté, Chantal Robin-Rodrigo, députée et conseillère générale des Hautes-Pyrénées, a été élue secrétaire générale.

Photo : Alexis Baud

Chantal Robin-Rodrigo,
nouvelle secrétaire générale de l'ANEM :

« Emotion, joie, fierté, engagement »

« J'ai envie de vous dire quatre mots. Emotion parce que je mesure l'honneur que me font tous les élus de toutes les montagnes. Joie parce que j'ai un profond attachement à notre association. Fierté de voir à travers cette désignation toutes les femmes de nos montagnes. Et engagement d'être à votre écoute pour défendre nos montagnes. Alors, vive la montagne et vive la vie ! »

Retrouvez sur le site www.anem.org dans la rubrique archives, les numéros précédents depuis février 2003 (sauf les trois derniers), ainsi que des informations complémentaires signalées dans la revue par ce symbole

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne,
7, rue de Bourgogne,
75007 Paris.
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication, directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Jean-Marie Safra
Reportage photo
Alexis Baud
Coordination
Hervé Benoit
Conception graphique et réalisation
Patrick Maitre (GMES)
Chargé de communication
Iconographie
Olivier Lamoureux
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé,
75018 Paris.
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 10 000 exemplaires.
Dépôt légal : novembre 2010

La montagne a fait salle comble

Plus de trois cents élus de la montagne avaient tenu à braver les difficultés de transport et les grèves liées au vote de la réforme des retraites, afin de participer ou d'assister aux débats sur les cinq sujets d'actualité et d'inquiétude pour les habitants des montagnes françaises : la politique transfrontalière, les 150 ans du Service de restauration des terrains en montagne (RTM), l'adaptation des services publics à la montagne, et non le contraire, selon le mot du nouveau président de l'ANEM, Vincent Descœur, les problèmes supplémentaires posés par la crise et l'agriculture de montagne. Sur chacun de ces points, des propositions ont été présentées. Des motions ont été élaborées. Elles ont été votées à l'unanimité.

MICHEL MERCIER

Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire

« Le programme "très haut débit" est une priorité de la politique d'aménagement du territoire et je suis attentif à sa mise en œuvre le plus rapidement possible : les décrets d'application du fonds d'aménagement numérique du territoire sont en cours de rédaction. Trente projets pilotes associant collectivités et opérateurs, hors des zones très denses, ont été élaborés, et cinq seront sélectionnés prochainement.
Les acteurs publics et les opérateurs se réunissent, dans chaque région, pour définir une stratégie de cohérence régionale sur l'aménagement numérique. »

PIERRE LELLOUCHE

Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes

« La montagne constitue pour l'Europe un territoire d'une grande importance. Elle représente plus de 30 % de la superficie du territoire européen et regroupe près de 30 millions d'habitants, mais surtout elle joue un rôle considérable dans l'économie et dans la société européennes, auxquelles elle apporte quelques-uns des produits et des biens sociaux et culturels les plus valorisés aujourd'hui : la nature, les produits du terroir, l'identité, l'enracinement, mais aussi une tradition, une culture. »

VINCENT DESCŒUR

Nouveau président de l'Association

« Trois propositions au Premier ministre. Premièrement : obtenir une évaluation sans concession des conséquences de la nouvelle répartition des compétences découlant de la réforme des collectivités territoriales. Deuxièmement : élargir les conditions de cofinancement à une catégorie de collectivités, les petites villes et les villes moyennes qui, en moyenne montagne, jouent un rôle très important. Troisième proposition : nous assurer que les mécanismes de péréquation ne seront pas victimes de l'égoïsme de territoires ou de collectivités plus riches que les nôtres et qui, s'identifiant comme futurs contributeurs, tenteraient d'en minimiser les effets. »

« L'espérance, c'est un risque à prendre »

Le député du Doubs, Jean-Marie Binetruy, en référence à l'écrivain Georges Bernanos, à propos de l'inquiétude des élus de la montagne.

PONTARLIER
UNE VILLE À LA CAMPAGNE

« Avec ses 19000 habitants, Pontarlier, capitale du Haut-Doubs, est une ville à la campagne », a tenu à rappeler son maire, Patrick Genre. Preuves à l'appui : la ville compte encore seize exploitations agricoles et, dans la foulée du 26e congrès de l'ANEM, était organisé, au centre de la cité, un super-comice qui constituait un autre événement local. Située à 837 m d'altitude, Pontarlier est aussi la deuxième ville la plus haute de France, après Briançon.
La porte Saint-Pierre, où a été prise la photo de la couverture de ce numéro de *PLM* illustrant la passation de pouvoirs au sommet de l'ANEM, entre Henri Nayrou et Vincent Descœur, est un arc de triomphe construit pour célébrer la reconstruction de la ville, détruite en 1639, et commémorer l'acquisition de la Franche-Comté par la France, en 1678.

MARIE-GUITE DUFAY
Présidente du conseil régional de Franche-Comté

« Je dis avec force que nos territoires ruraux ont un grand avenir. La richesse sociale, culturelle et économique de la France vient de leur diversité. Il est, certes, nécessaire de faire bouger le paysage territorial français mais je regrette que ce que nous pouvons appeler l'acte III de la décentralisation ait oublié cet aspect essentiel. Les collectivités locales ne doivent pas être transformées en services déconcentrés de l'Etat. »

JACQUES PÉLISSARD
Député du Jura, maire de Lons-le-Saunier, président de l'Association des maires de France

« Après deux passages à l'Assemblée, et deux au Sénat, de la loi sur la réforme des collectivités territoriales, il y a eu beaucoup de progrès pour le bloc local (communes et intercommunalités) en termes de désignation des futurs délégués intercommunaux. Sur la question des compétences aussi, nous avons réussi à opérer une liaison forte entre les communes. Les questions par exemple de définition d'intérêts communautaires, les questions de transfert des compétences, restent décidées à la majorité qualifiée des communes. En outre, l'autonomie fiscale des communes demeure reconnue. »

CLAUDE JEANNEROT
Sénateur et président du conseil général du Doubs

« Au nom de Claudy Lebreton, président de l'Assemblée des départements de France (ADF), je voudrais vous dire que le congrès annuel de l'ADF a porté à l'issue de ses travaux une motion unanime qui engage chacun des 102 présidents des conseils généraux, par-delà toutes les sensibilités politiques. Ils demandent qu'une proposition de loi soit portée devant le Parlement, dans le cadre de la loi de finances 2011, afin de rééquilibrer le financement des trois allocations de solidarité. En outre, l'ADF propose la création d'un budget annexé identifiant les dépenses des trois allocations nationales de solidarité et les nouvelles recettes pérennes et durables, de même que la mise en place d'une véritable péréquation entre les territoires concernant les dotations de l'Etat. »

RÉMY JAQUIER
Député du canton de Vaud (Confédération helvétique)

« Depuis une dizaine d'années, le canton de Vaud, qui compte environ 700000 habitants, vit un essor économique extrêmement important. Et nous apprécions cette force de travail que représentent les milliers de frontaliers qui traversent la frontière tous les matins pour venir travailler dans le secteur secondaire ou dans le secteur tertiaire qui se développent très fort chez nous. »

Quelles compétences et quels moyens financiers

A moins d'une semaine du passage du projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales devant la Commission mixte paritaire, les élus de la montagne ont exprimé leurs vives inquiétudes et promis de rester mobilisés pour peser notamment sur la rédaction des décrets et des lois futures. Avec cet objectif : que la montagne soit identifiée dans le paysage institutionnel. Avec également à l'esprit cette question lancinante : pourrons-nous disposer demain des mêmes conditions pour porter les projets et les accompagner ?

Ce vendredi matin, à Pontarlier, les visages étaient graves. Le 28 septembre, trois semaines auparavant, l'Assemblée nationale avait adopté, en deuxième lecture, le texte de loi sur la réforme des collectivités territoriales qui prévoit notamment la création du conseiller territorial, ainsi que la suppression de la clause de compétence générale.

En préambule, Vincent Descœur s'est efforcé de faire le point sur les avancées obtenues par les élus de l'ANEM à force de rendez-vous, de discussions, de pointilleuses démonstrations : « D'un texte qui scellait la fin des financements croisés département-Région, nous avons pu arracher une évolution qui permet aux communes de moins de 3 500 habitants et aux communautés rurales de moins de 50 000 habitants de retrouver de meilleures conditions de cofinancement. Nous avons aussi pu faire en sorte que les compétences partagées puissent être étendues à la totalité de la culture et non pas à la seule diffusion culturelle et nous avons aussi réussi à réintroduire le tourisme comme compétence partagée. »

Voilà pour l'entrée en matière du nouveau président de l'ANEM. Pas de quoi crier victoire. Pas même un satisfecit, mais l'illustration du travail déjà accompli et probablement une manière d'exhorter les élus à faire encore plus pour que soit reconnue la spécificité des zones de montagne.

Néanmoins, même si, depuis un an, les élus de la montagne ont produit et défendu de nombreux amendements, personne n'était dupe : l'affaire semblait assez mal engagée. Certains ont parlé de démantèlement de l'organisation territoriale et de coup fatal à la démocratie locale.

D'autres sont même sortis carrément de leurs gonds, à l'image de François Brottes, député de l'Isère et ancien président de l'Association, qui n'a pas eu de mots assez durs pour dénoncer le texte : « Si la réforme territoriale est promulguée dans les termes annoncés, c'est pour les territoires de montagne une sorte de tsunami.

« Peser sur les décrets pour que soit reconnue la spécificité des zones de montagne »

Je suggère que le comité directeur de l'ANEM se saisisse de l'opportunité de réunir une assemblée générale extraordinaire, parce que le positionnement des élus de la montagne ne pourra plus jamais être le même. »

Le président de l'Association des maires de France, député et maire de Lons-le Saunier, Jacques Pélissard, a eu beau chercher à déminer le terrain en assurant que la montagne est présente dans l'esprit du législateur, rien n'y a fait. Les gens de la montagne sont des gens polis et les applaudissements ont été polis.

Mais, pour peser sur les décrets, le nouveau président, sachant qu'il est très attendu sur ce dossier, a placé la barre plus haut : Matignon. « Si tant est que l'on puisse faire une proposition au Premier ministre qui serait de nature à prendre réellement en compte la spécificité de la montagne, je lui suggérerais une évaluation, sans concession, des conséquences de la nouvelle répartition des compétences, de mesurer en quoi la réforme peut être compatible avec le développement de la montagne ou, dans certains autres cas, peut être un frein », a déclaré Vincent Descœur. Les applaudissements, cette fois, ont été fournis.

pour les collectivités territoriales ?

De g. à dr. : Annie David, Philippe Valletoux, Jacques Pélissard, Michel Verpeaux, Jean-Paul Amoudry, Vincent Descœur.

MICHEL MERCIER

Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire

« Les élus ruraux seront les premiers bénéficiaires de la réforme »

Intervenant en clôture de cette matinée du vendredi 26 octobre consacrée à la réforme des collectivités territoriales, le ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire a défendu la réforme en insistant sur les aspects qui lui paraissaient particulièrement favorables pour le monde rural.

« La situation spécifique des communes de montagne justifie une prise en compte particulière de ces territoires dans l'application de plusieurs dispositifs prévus par le projet de loi de réforme des collectivités territoriales.

D'abord, le comité de massif sera consulté pour les projets de regroupement de Régions et de départements, ainsi que le rattachement d'une commune de montagne à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Ensuite, le seuil de 5 000 habitants pour la constitution d'EPCI ne concernera pas les EPCI dont le territoire comprend des zones de montagne. Enfin, la représentation des communes et EPCI des territoires de montagne sera garantie au sein de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

Le projet de loi prévoit aussi, à l'article 7, la création de pôles métropolitains transfrontaliers qui visent à faciliter les coopérations et la gouvernance des territoires frontaliers, ainsi que la vie quotidienne des populations.

Les élus ruraux seront les premiers bénéficiaires de la réforme. D'une part, avec la création du conseiller territorial. D'autre part, en organisant et en simplifiant mieux cette gouvernance locale. La démocratie locale sera également renforcée avec l'élection au suffrage universel des conseillers communautaires.

L'effort sera aussi porté en faveur de la péréquation. La part de la dotation globale de fonctionnement (DGF) consacrée à la péréquation, passée de 11,9 % en 2003 à 16,6 % en 2010, continuera de progresser malgré le gel des dotations. La dotation de solidarité rurale, passée de 420 M€ en 2004, à 802 M€ en 2010, progressera à nouveau de 50 M€ (+ 6,2 %). Cette augmentation sera prioritairement fléchée vers la part "péréquation", qui bénéficie aux plus petites communes.

Le projet de loi de finances propose de fusionner la dotation globale d'équipement et la dotation de développement rural, en créant une nouvelle dotation d'équipement des territoires ruraux, dotée de 615 M€. Cette dernière permettra ainsi de financer en partie des dépenses d'aide au montage de projets, c'était aussi une demande des Assises des territoires ruraux. »

« La démocratie locale sera renforcée avec l'élection au suffrage universel des conseillers communautaires »

Bien que son contenu était pratiquement arrêté au moment du congrès, la réforme des collectivités territoriales a fait l'objet de débats animés entre les élus.

L'ANEM DEMANDE...

Considérant que la réforme des collectivités territoriales va modifier les lois de représentation et de gestion de celles-ci, sans intégrer les contraintes liées à la vie en milieu montagnard, l'Association nationale des élus de la montagne demande :

- **Un minimum de dix-neuf conseillers territoriaux dans les départements de montagne.**
- **La prise en compte du relief et de la superficie des départements de montagne dans la répartition des conseillers territoriaux.**
- **L'instauration, pour les intercommunalités non exclusivement composées de communes de montagne au sein du conseil communautaire, d'un collège spécifique regroupant les communes classées montagne.**

Retrouvez le texte intégral de la motion sur le site www.anem.org

JACQUES PÉLISSARD

Président de l'Association des maires de France

« L'autonomie fiscale des communes demeure reconnue »

« Des progrès intéressants pour le bloc local (communes-intercommunalité) ont été obtenus en termes de désignation des futurs délégués intercommunaux, avec une connexion forte avec les communes. La question des compétences, les définitions d'intérêt communautaire ou de transfert des compétences continueront d'être décidées à la majorité qualifiée des communes. Enfin, l'autonomie fiscale des communes demeure reconnue. Et j'espère que nous parviendrons à ce que l'on demande son accord à une commune qui doit disparaître, afin que soit créée une autre commune. »

MICHEL VERPEAUX

Professeur de droit constitutionnel à l'université Paris 1, Panthéon-Sorbonne

« Les collectivités peuvent avoir une capacité d'initiative dans des domaines nouveaux »

« La clause générale de compétence ne signifie pas que les collectivités peuvent absolument tout faire. Elle signifie simplement qu'en dehors des attributions que la loi donne spécifiquement à un niveau de collectivité territoriale, les collectivités peuvent avoir une capacité d'initiative dans des domaines nouveaux pour répondre aux besoins de leur population et de leur territoire.

Ensuite, il y a les fameuses compétences partagées. On peut concevoir que certains lobbies aient insisté pour que le tourisme, le sport et la culture soient dans ces compétences partagées. Mais pourquoi celles-là et pas d'autres ? On a un peu l'impression d'une loterie. »

PHILIPPE VALLETOUX

Membre du Conseil économique social et environnemental (CESE)

« Pendant trente ans, l'Etat avait pris sur lui de protéger les collectivités locales de la conjoncture »

« Pour la première fois, on est en train de s'occuper de l'organisation des collectivités entre elles. Maintenant que ça arrive, on se demande si on n'a pas ouvert une boîte de Pandore.

Pendant trente ans, l'Etat avait pris sur lui de protéger les collectivités locales de la conjoncture et faisait face à des déficits abyssaux. Mais, dans le même temps, ses dotations aux collectivités locales augmentaient toujours. Là, les collectivités locales se retrouvent face à la conjoncture.

C'est dans ce contexte que l'on recourt à la bonne vieille idée de la péréquation : mettons-la en route. Est-ce que c'est le bon moment pour la faire ? Il n'y a jamais de bon moment. »

JEAN DIGONNET

Vice-président du conseil général de la Haute-Loire, maire de Tence, trésorier de l'ANEM

« Le département de la Haute-Loire est obligé de revoir son budget à trois reprises dans le courant de l'année »

« Si l'on prend les droits de mutation pour la région parisienne, cela représente 388 euros par habitant, si on prend les Alpes-Maritimes, c'est 253 euros par habitant, et les Hauts-de-Seine 297 euros par habitant. Je veux simplement vous dire que, pour la Haute-Loire, c'est 48 euros par habitant, et la Creuse 37 euros par habitant. Vous avez là des comparaisons dont il faut tenir compte dans le système de péréquation.

Il faut considérer aussi qu'avec les charges sociales auxquelles il a à faire face, le département de la Haute-Loire est obligé de revoir son budget à trois reprises dans la même année pour pouvoir payer le personnel. A chaque fois, il doit faire des coupes dans les investissements, qu'ils soient routiers ou d'accompagnement aux entreprises afin de développer l'économie de ce pays. »

Pour les élus de la montagne, la péréquation doit être renforcée

Le maintien des financements croisés et l'accentuation de l'effort de péréquation sont ressortis du débat comme les deux préoccupations majeures des élus pour affronter la nouvelle organisation des collectivités territoriales.

S'il ne fallait retenir qu'une illustration des craintes financières des élus de la montagne, ce pourrait être le long cri poussé, en séance plénière, par le maire de La Bresse, Guy Vaxelaire, et qui résonne en écho dans tous les massifs depuis que le projet de réforme des collectivités territoriales est connu : « J'ai vu des dossiers avec cinquante emplois à la clé. Pour les boucler, il fallait additionner l'Etat, la Région et le département. Alors, la banque refusant son aide, si on enlève un ou deux de ces trois piliers, celui qui reste aura-t-il les moyens de financer les sommes manquantes ?

De la même façon, pour construire une crèche, une maison de santé, un aménagement qui va profiter à une zone plus élargie, si on n'a plus le double financement Région-département, c'en est fini. » Résumons. Quels seront les moyens apportés aux collectivités les plus faibles : ressources nouvelles, renforcement de la péréquation, gratification des territoires à haute valeur environnementale ? Dans la loi de finances pour 2011, le principe d'une péréquation est certes affirmé, mais pour les élus de la montagne les bonnes intentions n'engagent que leurs auteurs.

Ecoutons le président de l'Association des maires de France (AMF), Jacques Pélissard : « Avec la réforme de la taxe professionnelle qui est remplacée par la contribution économique territoriale, avec un fonds de compensation qui a été complètement assuré sur 2010 – aucune commune n'a perdu –, avec un dispositif qui va s'appliquer sur 2011 et 2012, on a une garantie de recettes. En revanche, on n'a pas de garantie de péréquation. »

Des questions sensibles sont posées : quelle est la nature du fonds, faut-il prendre en compte les richesses « en stock » ou uniquement les flux ? « Le but, à l'horizon 2012, est d'avoir une péréquation qui porte sur 1 milliard d'euros au niveau national, calculait Jacques Pélissard. On est bien en deçà pour le moment. » Les financements croisés préoccupent également les élus. Enfin, Vincent Descœur a souhaité l'élargissement des cofinancements aux petites villes et aux villes moyennes.

« Le but, à l'horizon 2012, est d'avoir une péréquation qui porte sur 1 milliard d'euros au niveau national »

Dans leurs interventions, les participants ont témoigné de leur attachement aux financements croisés.

L'ANEM DEMANDE...

Dans le contexte de bouleversement des finances publiques et de la fiscalité locale, l'Association nationale des élus de la montagne demande :

- **Des critères de répartition des fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui prennent en compte la spécificité des territoires de montagne, notamment les importantes charges telles que la voirie et la faible densité démographique.**
- **Le renforcement de la péréquation pour les collectivités les plus démunies, notamment le produit des droits de mutation à titre onéreux pour les départements et un juste retour pour les territoires à haute valeur environnementale.**
- **Une progression annuelle, pour les vingt-quatre départements seuls éligibles jusqu'en 2004, de la dotation de fonctionnement minimale, égale au double du taux de progression des nouveaux bénéficiaires de 2005.**
- **Le retrait de l'article 88 du projet de loi de finances pour 2011 qui supprime l'exonération de cotisations sociales en faveur des organismes d'intérêt général de plus de neuf salariés, ces exonérations ayant permis de maintenir des emplois et d'en créer dans de nombreux territoires de montagne.**
- **Une réelle simplification et une meilleure lisibilité du système des finances locales.**

Retrouvez le texte intégral de la motion sur le site www.anem.org

L'impact de la réforme sur le nombre de femmes dans les futures assemblées locales a été un sujet qui a suscité de nombreuses interventions.

La parité de demain fait débat

Parallèlement à l'élection de Chantal Robin-Rodrigo au poste de secrétaire générale de l'ANEM et alors qu'il découle des statuts de l'Association que la députée des Hautes-Pyrénées devrait succéder en 2012 à Vincent Descœur à la présidence, plusieurs voix ont essayé de mieux cerner les conséquences de la réforme territoriale sur la réalité de la représentation féminine dans les futures instances territoriales.

FRÉDÉRIQUE MASSAT

Députée de l'Ariège

« La parité subira une régression majeure avec cette réforme »

« Je voudrais revenir sur une régression majeure dans cette réforme : la parité. Elle sera considérable. Aujourd'hui, avec le mode de scrutin des conseils régionaux, on avait une parité parfaite. Demain, dans les collectivités (…) nous allons disparaître à nouveau. »

ANNIE GÉNEVARD

Maire de Morteau, conseillère régionale

« Les territoires devront aussi faire émerger des femmes pour prendre des responsabilités »

« Si nous avons un fonctionnement très paritaire dans les conseils régionaux, il ne faut pas qu'on nourrisse le sentiment que l'on passe d'une situation idéale à une situation qui sera dégradée. Dans les conseils généraux, la présence des femmes est très faible. Alors, sur le volet régional, il est possible que la situation des femmes se dégrade, mais elle progressera forcément du côté des ex-conseillers généraux. Cela ne doit pas nous exonérer d'un volontarisme. Celui des partis politiques qui investiront des femmes. Les territoires devront aussi faire émerger des femmes pour prendre des responsabilités. C'est une question qui interpelle l'ensemble de nos institutions.

Ce matin même, lorsque l'on a énoncé les noms des membres du comité directeur de l'ANEM, combien d'hommes et combien de femmes ? »

ANNIE DAVID

Sénatrice de l'Isère

« Avec cette réforme, le pourcentage total de femmes élues sera de 14,3 % »

« Les femmes aujourd'hui élues dans nos régions n'auront pas forcément la possibilité d'être candidates au niveau territorial. Je voudrais vous donner quelques chiffres afin que vous vous imprégniez de la réalité du système actuel.

Dans les conseils généraux, il y a 10,4 % de femmes. Dans les conseils régionaux, on est effectivement parvenu à un résultat satisfaisant puisqu'il y a 48,4 % de femmes.

Avec cette réforme, le pourcentage total de femmes élues sera de 14,3 %. Ce n'est pas moi qui le dis. Ce sont les chiffres de l'Observatoire de la parité. »

L'agriculture de montagne entre loi de modernis

Trois mois avant le congrès, la loi de modernisation agricole était votée et une résolution sur le futur de la PAC, qui appelle au maintien du budget de l'agriculture, était adoptée par le Parlement européen. A Pontarlier, le congrès de l'ANEM a consacré l'un de ses grands débats à chercher ce qu'il faut espérer ou craindre pour la PAC de l'après-2013. José Manuel Sousa Uva, directeur de l'agriculture et du développement durable à la Commission européenne, était l'un des intervenants du débat.

C'est l'éternelle histoire du verre à moitié plein ou à moitié vide. Il n'y avait pas de banderoles, ce vendredi 22 octobre, dans la grande salle du théâtre Bernard-Blier. Pas de manifestants, mais ce sentiment que chacun, au pire, restait sur ses gardes, ou, au mieux, faisait preuve d'un optimisme prudent. C'est qu'en dépit des prises de conscience, voire de quelques avancées, la situation des agriculteurs de montagne demeure préoccupante.

Certes, le ministre Bruno Le Maire, dans un message vidéo adressé aux congressistes *(lire les extraits page ci-contre)*, s'est voulu rassurant. Il a rappelé qu'il a sécurisé la prime herbagère agro-environnementale et revalorisé de plus de 50 % les indemnités compensatoires de handicap naturel.

Il a souligné que la qualité et l'origine des produits devaient être valorisées et assuré les agriculteurs et les élus de la montagne de son attention et de son soutien. Soit. Le ministre a donc été entendu mais la vigilance reste de mise.

L'ANEM l'a répété à Pontarlier et écrit dans l'en-tête d'une de ses motions *(lire page ci-contre et sur le site www.anem.org)* : la PAC de l'après-2013 doit valoriser pleinement les atouts de l'agriculture de montagne.

« La PAC de l'après-2013 doit valoriser pleinement les atouts de l'agriculture de montagne »

Il n'est pas que les militants de la montagne pour être sur cette ligne-là. Pour la plupart, les observateurs et les décideurs sont aujourd'hui convaincus que l'agriculture de montagne n'est pas une activité du passé. En d'autres termes, qu'elle a un avenir. En pratique, cela reste évidemment compliqué de vivre de ses champs, de ses bêtes ou de ses produits.

La crise n'a cependant pas eu uniquement des effets négatifs. Elle a obligé chacun à se remettre en question pour prendre son destin à bras-le-corps. Bref, à imaginer sa vie au futur. On a alors apprécié le discernement du secrétaire général adjoint des Jeunes agriculteurs, François Thabuis, quand il a résumé devant l'assemblée : « L'agriculture doit être vue par les élus moins comme un problème que comme une ressource pour le territoire. »

Les plus anciens qui croulent depuis tant d'années sous les difficultés auront beau jeu de lui rétorquer : « Ah, si jeunesse savait ! » Mais peu importe. 2013, c'est demain ; et c'est l'agriculture de demain que va encadrer la PAC de l'après-2013. Les propositions du président du conseil régional d'Auvergne, René Souchon, *(lire entretien page 12)* s'appuient, au demeurant, sur une véritable rupture avec les références historiques.

Michel Dantin, député européen, *(voir entretien ci-contre)* observe de son côté que « le seul marché ne peut pas être le seul régulateur des produits alimentaires ». Et il enfonce le clou : « Depuis dix ans les directions en charge de ces questions de marché au sein de la Direction générale de l'agriculture ont abandonné toute réflexion sur la régulation et lorsqu'on veut aujourd'hui remettre des outils en place, ayons

« L'agriculture doit être vue par les élus moins comme un problème que comme une ressource pour le territoire »

ation agricole et la PAC d'après-2013

« Le revenu des paysans en montagne est inférieur de 30 % à 35 % au revenu moyen des autres paysans »

De g.à dr. : Michel Dantin, René Souchon, Pierre Jarlier, José Manuel Sousa Uva, Daniel Prieur, Pierre-Henry Pagnier.

D. Faget / AFP Photos

LE MESSAGE DE BRUNO LE MAIRE

Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la pêche

« L'agriculture de montagne est vitale pour l'identité de l'agriculture française »

« Vous pouvez compter sur mon soutien total et ma porte vous sera toujours ouverte, parce que l'agriculture de montagne est, à mes yeux, vitale pour l'identité même de l'agriculture française. Elle fait face à des difficultés très particulières.

Lorsqu'on regarde très attentivement les choses, on s'aperçoit que le revenu des paysans en montagne est inférieur de 30 % à 35 % au revenu moyen des autres paysans. Quand on regarde la déprise agricole, on s'aperçoit que les pertes agricoles sont encore plus rapides dans les terres de montagne qu'ailleurs. Vous avez donc besoin d'un soutien résolu de l'Etat. Vous avez besoin d'une politique résolue en faveur de l'agriculture de montagne.

Cela passe par des aides, par des primes particulières. J'ai sécurisé la prime herbagère environnementale qui est absolument vitale pour le développement agricole des montagnes. J'ai revalorisé l'indemnité compensatoire de handicap naturel : + 25 % pour les vingt-cinq premiers hectares. Je me bats également pour que les zones agricoles défavorisées autres que la montagne fassent l'objet d'un zonage plus favorable que celui qui m'a été proposé par la Commission européenne et que j'ai refusé.

Par ailleurs, il faut une direction pour cette agriculture de montagne. Cette direction, c'est celle des produits de qualité, c'est celle des produits avec une appellation d'origine contrôlée, ou avec une indication géographique précise. Cette indication, elle doit être à la fois reconnue, lisible pour le consommateur et valorisée dans les prix. C'est toute la politique que je conduis au niveau européen. »

L'ANEM DEMANDE...

L'Association nationale des élus de la montagne demande à l'Etat de défendre une PAC 2010-2013 qui :

- **Reste avant tout une réelle politique commune, intégrée et structurante, ce qui suppose qu'elle ne soit pas renationalisée par insuffisance de moyens financiers.**
- **Substitue au système de droit à paiement unique (DPU), dont les références historiques dépassées ont figé une situation de droits acquis qui n'a plus lieu d'être, un mécanisme plus équitable d'aide à la surface qui tienne compte de la qualité et de l'utilisation des terres.**
- **Préserve l'économie herbagère au travers de primes adaptées, tenant compte notamment de la contribution importante des prairies (pièges à carbone) à la lutte contre le changement climatique.**

Retrouvez le texte intégral de la motion sur le site www.anem.org

l'honnêteté de reconnaître que l'on a une page blanche à écrire et que la première chose qui nous manque ce sont de bonnes idées. »

La page blanche, elle aussi, n'est qu'à moitié vide. « Il y a peu de spécificité montagne dans la loi de modernisation agricole », reconnaît Pierre Jarlier, sénateur du Cantal et ancien président de l'ANEM *(lire page 12)*. « Mais il y a, quand même, les plans régionaux de développement de l'agriculture durable et ils devraient permettre de regarder quels sont les aspects spécifiques des modes de production à l'intérieur des massifs. »

René Souchon reprend la balle au bond pour lancer à une assistance qui ne le contredira pas : « Puisqu'il n'y a pas de spécificité montagne *[dans la loi de modernisation agricole – ndlr]*, c'est donc le moment de jouer la marque montagne, le label montagne. »

Dans le même registre d'optimisme prudent, Michel Dantin met tous les acteurs au défi de passer des bonnes paroles aux actes et tire la leçon des récentes mobilisations : « Quand les montagnards s'organisent, les montagnards sont capables de gagner ! »

ENTRETIEN AVEC MICHEL DANTIN

Député européen, membre de la commission de l'agriculture et du développement rural

« Il faut rendre la PAC plus juste et lui redonner sa légitimité »

Conseiller de Michel Barnier lorsqu'il était ministre de l'Agriculture, le parlementaire européen se montre à la fois déterminé et confiant pour l'agriculture de montagne dans la future PAC.

PLM : La PAC de l'après-2013 risque-t-elle de faire les frais de perspectives financières rigoureuses ?

Michel Dantin : Nous avons enregistré plusieurs secousses qui ont affolé bien au-delà du monde agricole. Tout cela a conduit à la prise de conscience collective que l'on ne pouvait pas laisser l'agriculture sombrer ainsi dans le néant. La réalité s'est alors imposée : nous avons besoin d'une politique agricole en Europe et d'une certaine régulation des marchés agricoles. C'est un changement considérable dans les esprits. Du coup, en juillet dernier, le Parlement européen a adopté, à la quasi-unanimité, une résolution sur le futur de la PAC. Elle appelle au maintien du budget de l'agriculture.

PLM : L'agriculture de montagne est-elle menacée par la future réforme de la PAC ?

M.D. : Non. Il faut d'abord constater que toutes les évaluations montrent l'efficience de la politique menée en faveur des zones de montagne. Cela se mesure par un taux de renouvellement des générations supérieur à ce qu'il est ailleurs, une meilleure valorisation par unité de production et des structures d'exploitation qui atteignent des niveaux quasi comparables à ce qu'elles sont en plaine.

Il faudra surveiller de près l'impact des décisions qui vont être prises pour l'ensemble de l'agriculture sur l'économie des zones de montagne, notamment parce que les difficultés économiques que nous rencontrons aujourd'hui ne nous permettent pas d'avoir une vision très sûre de ce qu'il sera nécessaire de mettre en place au cours des prochaines années. Mais les soutiens spécifiques ne feront pas défaut. Toutes les institutions européennes et tous les groupes politiques sont, sur ce plan, unanimes.

PLM : Le rééquilibrage des aides entre secteur des grandes cultures et secteur de l'élevage, engagé par le bilan de santé de la PAC, a-t-il des chances de se poursuivre ?

M.D. : Cette direction ne pourra pas être abandonnée parce qu'elle correspond à l'attente largement majoritaire des pays. La préoccupation qui va nous animer, dans les différentes instances européennes, durant les discussions sur la réforme de la PAC, est bien qu'il faille rendre la politique agricole commune plus juste.

Parmi les questions soulevées, celle de l'installation des jeunes en montagne est ressortie spontanément.

ENTRETIEN AVEC RENÉ SOUCHON

Président du conseil régional d'Auvergne

« Il faut absolument privilégier l'emploi agricole »

Pour l'ancien secrétaire d'Etat à l'Agriculture, membre du Comité des Régions et rapporteur d'un avis d'initiative sur la question, la PAC de demain doit se présenter en premier lieu comme une politique visant à protéger les actifs agricoles à travers la fourniture de biens alimentaires.

PLM : Sur quels principes forts devrait, selon vous, reposer la politique agricole commune de l'après-2013 ?

René Souchon : Il faut d'abord rappeler le rôle premier de l'agriculture qui, bien sûr, est de fournir des biens alimentaires. Cela implique que la préférence communautaire doive rester l'un des fondements de la future PAC. Elle doit également permettre d'assurer un revenu suffisant aux agriculteurs et de le stabiliser. Ce qui induit la nécessité impérative de maintenir des outils de régulation des marchés.

Ces outils de maîtrise des productions doivent avoir comme objectif de limiter les écarts beaucoup trop importants entre offre et demande, tout en permettant de répartir au mieux les productions sur les territoires, et notamment dans les zones de montagne.

En matière de répartition des soutiens, le principe des références historiques doit être définitivement abandonné. Il faut au contraire, et cela devrait favoriser les zones de montagne, privilégier l'emploi agricole. Cela constitue une des lignes de force de l'avis que j'ai fait adopter en juin dernier en Comité des Régions sur le futur de la politique agricole commune.

J'ai fait également accepter un système de soutiens, basé sur une aide à l'hectare mais modulée en fonction des types de culture, des bonnes pratiques environnementales et des zones difficiles. Cela permet d'ajouter, par exemple, un soutien aux zones de montagne, aux zones défavorisées. Tout cela dans une gestion aussi territorialisée que possible.

Je pense qu'au niveau du périmètre des Régions, on devrait mettre en place un système de gouvernance qui associe l'Etat, les Régions et la profession pour arriver, dans un cadre défini par l'Europe et dans un cadre national, à introduire d'autres modulations qui permettront de coller aux spécificités des territoires.

PLM : Les Régions ont-elles vocation à intervenir dans l'application de la PAC ?

R.S. : Tout à fait, mais pas seules. Il ne s'agit pas de régionaliser mais de territorialiser, ce n'est pas pareil. Les Régions ne veulent pas gérer la PAC. Dans le cadre de leur mission et de leur budget agricole, elles veulent intervenir avec l'Etat et l'ensemble des partenaires économiques au niveau de la gestion fine de la PAC.

« La préférence communautaire doit rester l'un des fondements de la future PAC »

PIERRE-HENRY PAGNIER

Président de l'Association régionale de développement agricole et rural du massif du Jura (ARDAR)

« La PAC ne permet pas assez aux interprofessions de s'organiser »

« Il faut s'attaquer au véritable problème qui est quand même la rémunération d'un bien produit. C'est quelque chose qui, au niveau européen, ne passe pas. La PAC ne permet pas assez aux interprofessions de s'organiser, d'organiser leur marché, de maîtriser leur croissance.

Nous avons donc tous intérêt à ce qu'on n'aille pas, à chaque fois que ça va mal, chercher la puissance publique pour nous aider. »

PIERRE JARLIER

Sénateur du Cantal, ancien président de l'ANEM

« Une victoire des montagnards »

« C'est une vraie victoire des montagnards que le rééquilibrage des aides en faveur des secteurs défavorisés comme la montagne. Ces aides sont tout à fait conséquentes. Deux chiffres : pour l'Auvergne : + 13 % d'aides directes ; et, pour chaque exploitation, c'est entre 3 000 et 5 000 euros supplémentaires.

On est donc dans un véritable paradoxe avec, d'une part, l'Europe qui fait des efforts importants de solidarité, et d'autre part, une situation qui continue à se détériorer, mais c'est variable en fonction des territoires. »

DANIEL PRIEUR

Président du groupe montagne et zones défavorisées à la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)

« Ne pas être simplement un fournisseur de minerai »

« Pour essayer d'être positif, il faudra chercher à être novateur dans la conception du métier de producteur agricole. Et l'aspect contractualisation va dans ce sens-là.

Demain, l'abandon des quotas laitiers nous poussera à nous engager fortement dans cette voie. Et c'est l'ambition du ministre que l'agriculteur devienne un des maillons de la chaîne économique et pas simplement un fournisseur de minerai. »

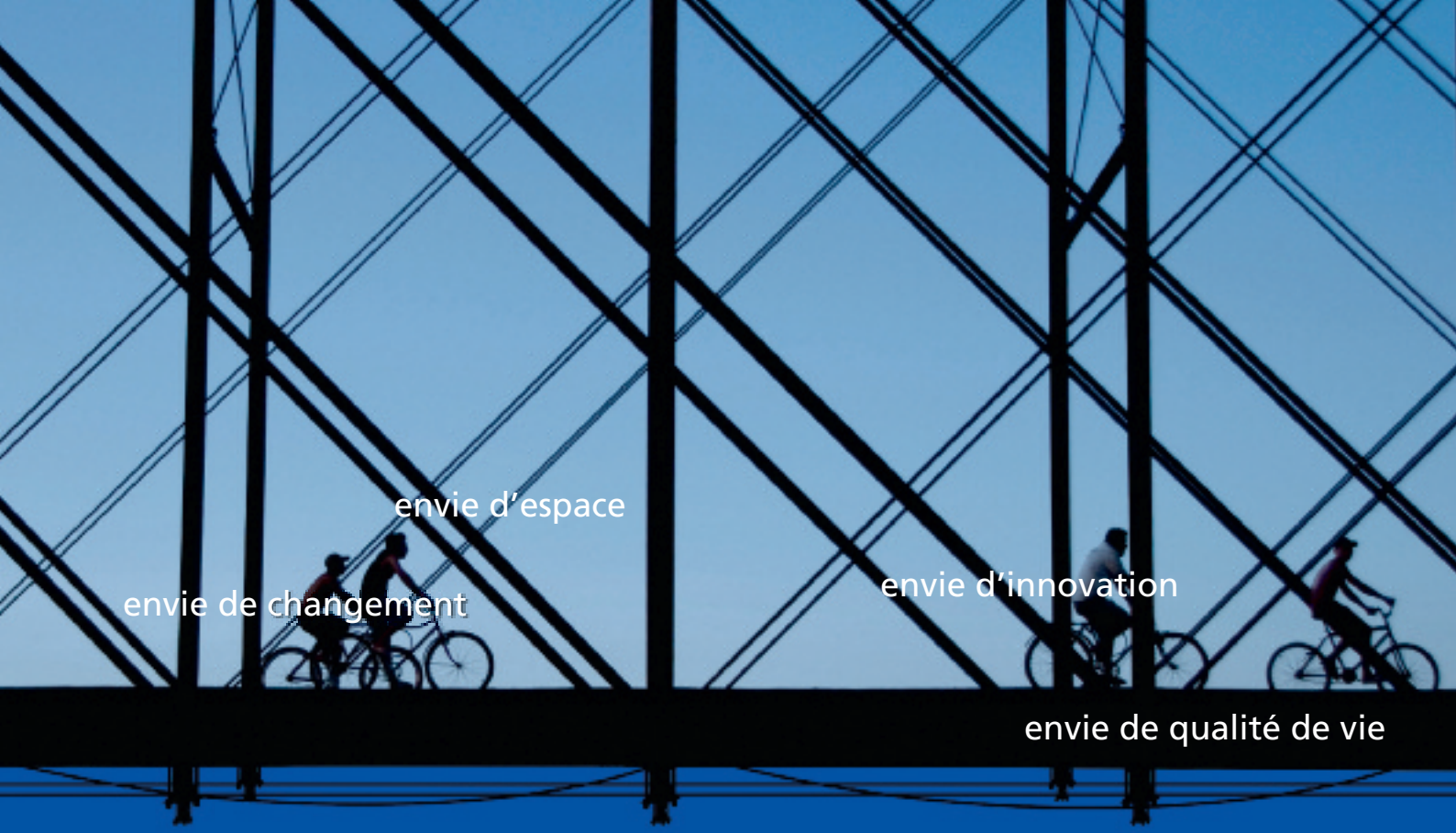

Et si l'essentiel c'était le développement local ?

Aujourd'hui chez Dexia, nous nous engageons auprès de nos clients pour construire l'économie du réel. Aussi quand une collectivité nous parle d'un projet de développement local, nous lui apportons notre expérience et nos services pour une meilleure maîtrise de ses ressources et lui proposons une solution financière adaptée, claire et équilibrée. Accompagner le développement durable en matière de bâtiments, d'énergie, d'eau, de transports ou de solidarité, c'est répondre à vos demandes d'aujourd'hui et élaborer avec vous les solutions de demain. C'est cela s'engager ensemble sur l'essentiel.

ensemble, à l'essentiel

DEXIA

www.dexia-creditlocal.fr

Une gouvernance pour les territoires transfrontaliers

De g. à dr. : Olivier Razemon, Jean-Marie Binetruy, François Maïtia, Hans-Günther Clev, Nicolas Evrard, Etienne Blanc, Dominique Maillard, Joël Giraud, Rémy Jaquier.

La politique transfrontalière est un enjeu de tout premier ordre pour dix des vingt-deux Régions françaises. Parmi les 10 millions de Français qui résident à proximité d'un pays voisin, 330 000 personnes vont quotidiennement travailler de l'autre côté de la frontière. Se posent, pour elles, des questions de fiscalité, d'immobilier, de services, de santé, etc. Pour leur part, les chefs d'entreprises basées en France sont soumis à des problèmes de charges sociales qui nuisent à leur compétitivité face à la concurrence étrangère directe.

Si proches, mais si différents… En France, dix Régions et vingt-huit départements possèdent un espace frontalier, et 330 000 personnes se rendent quotidiennement de l'autre côté de la frontière. Plus seulement pour aller chercher ses cigarettes ou faire le plein d'essence. Non : pour travailler.

Les personnes qui s'adonnent à cette navette journalière y trouvent généralement leur compte, mais le phénomène a pris une telle ampleur que les pouvoirs publics recherchent des solutions *(lire page suivante)* pour rééquilibrer le paysage économique. Certes, tout n'est pas noir.

A preuve, deux exemples qui ont longuement été développés lors du congrès et qui entretiennent l'idée que les difficultés actuelles ne sont pas irréversibles : celui de l'hôpital de Cerdagne, dans les Pyrénées-Orientales, et celui du transport d'électricité en Europe, permettant de désenclaver les territoires de montagne.

Ils illustrent concrètement l'apport de la coopération transfrontalière mais ne font pas oublier toutes les insuffisances et tous les maux qui freinent le développement des territoires frontaliers français : charges sociales trop importantes, disparités fiscales, complexité du droit du travail, procédures de décision trop lourdes. Il s'agit donc maintenant de franchir une nouvelle étape en passant d'une opposition transfrontalière à une coopération transfrontalière authentique et approfondie.

A Pontarlier, les élus de la montagne ont insisté avec réalisme sur les moyens à dégager pour en finir, pour de bon, avec les conflits d'intérêts mineurs qui empêchent tout partenariat efficace. Ils se sont prononcés pour de nouvelles règles et la désignation d'un ou plusieurs arbitres qui travailleraient main dans la main.

Pourquoi pas un de chaque côté de la frontière ? Surtout, la proposition du député de l'Ain, Etienne Blanc, d'une gouvernance, avec un secrétaire d'Etat dédié placé auprès du Premier ministre, a séduit. Notamment parce qu'elle viserait la construction de nouvelles relations transfrontalières sans que l'Etat éprouve le besoin de s'interposer sans cesse et à tous les niveaux. L'enjeu est de taille mais le temps presse.

> « Passer d'une opposition transfrontalière à une coopération transfrontalière authentique et approfondie »

JEAN-MARIE BINETRUY

Député du Doubs

« D'un côté les résidences, de l'autre les finances »

« On dénombre 20 000 travailleurs frontaliers francs-comtois. Cela crée un certain nombre de contraintes : engorgement des axes de circulation, aspiration d'une main-d'œuvre qualifiée qui pénalise les entreprises françaises, délocalisations vers la Suisse, obligation de mettre en place des services adaptés, et un prix de l'immobilier qui flambe par rapport à d'autres régions rurales.

Mais il n'y a pas que des inconvénients à être frontalier. Si le Haut-Doubs est une région active et attractive, c'est parce que nous sommes un département frontalier. Je dirais même qu'en dépit de certaines distorsions, nous avons besoin des travailleurs frontaliers et que l'activité de la Suisse nous apporte beaucoup. Même si on a un peu l'impression que, de notre côté, il y a les résidences et, de l'autre, les finances. »

Un rapport pour améliorer la coopération transfrontalière

Etienne Blanc, député de l'Ain, est coauteur, avec Fabienne Keller, sénatrice du Bas-Rhin, et Marie-Thérèse Sanchez-Schmid, députée européenne, d'un rapport au Premier ministre sur la politique transfrontalière.

« **A**fin de rendre la France plus compétitive sur ses frontières, nous pensons qu'il est nécessaire de doter les zones frontières de différents outils : système de capitalisation, garanties à l'innovation, etc. Il serait également opportun de définir des zones à statut spécial qui constituent la mesure la plus emblématiques de nos propositions», soutient le député.

«Je m'explique : aujourd'hui, dans l'horlogerie, payer le même salaire à un ouvrier qualifié coûte 80 % de plus à un industriel français qu'à un industriel suisse ; entre 40 et 60 % de plus pour un cadre et entre 30 et 40 % de plus pour un ouvrier non qualifié… Ces zones à statut spécial sont assez compliquées en droit mais l'Etat les a acceptées en 1949 sur l'aéroport Bâle-Mulhouse et il l'étudie pour le site Alzette-Belval [1].

Prenons un autre exemple : les services dont on peut regretter qu'ils obéissent à des règles différentes de part et d'autre de la frontière. Lorsque l'on fait un schéma de service, il devrait être imposé à la puissance publique française (que ce soient les départements, les Régions ou l'Etat) d'inclure la zone frontalière et de prévoir pour celle-ci des services mutualisés de part et d'autre de la frontière. Nous proposons aussi que l'on puisse inclure une partie du territoire voisin dans les schémas d'aménagement.

Enfin, l'Etat et les collectivités sont insuffisamment organisés pour parler d'une seule voix, et d'une voix forte, avec les pays voisins. Il faut donc mettre en place une gouvernance. Entre la future réforme territoriale et la future coopération transfrontalière, qui en aura la charge ? Il pourrait, par exemple, y avoir un représentant de l'Etat référent par frontière. Le médiateur de la République aurait même tout intérêt à placer sur les zones frontières un représentant de la Médiature, lequel se ferait l'écho des problèmes particuliers qui se posent aux populations frontalières. »

Etienne Blanc a présenté avec clarté les préconisations du rapport parlementaire.

(1) Zone frontalière franco-luxembourgeoise. Un groupement européen de coopération territoriale a été créé pour cette zone en 2010.

NICOLAS EVRARD

Secrétaire général de l'Association européenne des élus de montagne (AEM)

« Gommer l'effet frontière »

«**D**e notre analyse des différents programmes interrégions transfrontaliers et transnationaux, il est ressorti que, dans la plupart des cas, ces programmes étaient de bons programmes pour la montagne.

Ils ont beaucoup apporté en matière de développement local. Mais, après le cycle de vie du projet, qu'est ce qu'on fait ? A l'AEM, nous nous sommes dit : l'intérêt premier dans le transfrontalier est de gommer l'effet frontière.

Avec ce regard, nos territoires de montagne, traditionnellement considérés à la marge, redeviennent centraux, et c'est une vision qu'il faut faire partager aux décideurs européens, comme le fameux Groupement de coopération territoriale. »

eutelsat COMMUNICATIONS

Avec KA-SAT, l'Internet par satellite atteint les sommets du haut débit

L'accès à l'Internet haut débit dépasse aujourd'hui la sphère professionnelle ou purement ludique pour devenir un outil de communication et de participation à la vie sociale et économique pour tous les citoyens.

En France, 18 millions de foyers sont connectés à Internet, chiffre en progression de 10% par an. Toutefois 500 000 foyers n'ont pas encore accès au haut débit. Et si la fibre promet d'atteindre le double des foyers d'ici un an, cela ne concerne que 1,5 millions de prises en zone urbaine. Quelles sont donc les possibilités pour les zones moins denses et à géographie difficile comme la montagne ?

Le satellite est aujourd'hui le seul moyen de fournir un service haut débit universel quelle que soit la zone de résidence de l'utilisateur. Aucun travail d'infrastructure n'est nécessaire car l'installation est individuelle, la parabole communique directement avec le satellite qui reçoit et émet le signal pour l'internet, le téléphone et la télévision. Toute la zone couverte par le satellite bénéficie du même débit et de la même qualité de service.

Eutelsat a pris le pari de mettre la technologie satellitaire au service des collectivités et commercialise sa solution d'Internet haut débit par satellite Tooway™ dans 30 pays. Une étape décisive sera franchie fin décembre 2010 avec la mise en orbite de KA-SAT, satellite dédié à l'Internet 35 fois plus puissant que tous les satellites de communication en usage. Sur KA-SAT, le service Tooway™ atteindra 10 Mbit/s et pourra désenclaver plus de 200 000 foyers en France. Au-delà de KA-SAT, Eutelsat étudie la possibilité d'un satellite pour le très haut débit, capable de fournir l'Internet à 50 Mbit/s sur le territoire national.

L'Internet haut débit pour tous est désormais une réalité car Tooway™ est la solution fiable et évolutive qui comble les disparités d'accès au numérique partout en France.

tooway™

www.tooway.fr - www.eutelsat.fr - contact : tél. 01 5398 4545

Touche pas à mon RTM !

Par cet atelier, l'ANEM a souhaité rendre hommage au Service de restauration des terrains en montagne (RTM) dont la qualité d'expertise est unanimement appréciée des élus, lesquels ont rappelé que de nombreuses parties des territoires de montagne lui doivent aujourd'hui d'être sécurisées.

De g. à dr. : Jacques Valeix, François Brottes, Jean-Yves Lasplaces, Michel Castan, Paul-Joseph Caïtucoli, Hervé Gaymard.

Un anniversaire, cela sert aussi à dire très haut ce que l'on n'a pas toujours le loisir d'exprimer publiquement. Et, à cet égard, tous les élus ont saisi l'occasion qui leur était donnée pour faire l'éloge du travail de restauration, ainsi que de prévention et de gestion de crise, accompli par le Service RTM depuis la loi du 28 juillet 1860 sur le reboisement des terrains en montagne. Il n'empêche. Les nuages que l'on devine à l'horizon lui dessinent un avenir peut-être incertain. La diversification des missions de la Restauration des terrains en montagne, notamment comme prestataire des collectivités locales, est même au cœur des préoccupations de chacun.

Claude Blanc-Coquand, maire de Saint-Agnès, dans l'Isère, résume l'inquiétude générale en ces termes : « S'il doit faire du business, le Service de restauration en montagne ne pourra plus rendre les services qui ont fait sa réputation dans la mesure où si l'on demande aux gens de s'autosuffire, ce sera difficile, pour eux, de prendre des décisions justes. »

« S'il doit faire du business, le Service de restauration en montagne ne pourra plus rendre les services qui ont fait sa réputation »

En clair, la tendance consisterait à « déshabiller l'Office national des forêts (ONF) et, du même coup, le Service RTM, de leurs missions régaliennes pour développer leurs prestations financières ». Une évolution qui pourrait conduire ce dernier à être juge et partie dans la conception et la réalisation de projets d'aménagements…

Dans ces conditions, certains de ces diagnostics risqueraient d'apparaître autant guidés par la perspective de décrocher des contrats financiers que par la complète objectivité qui a assuré la crédibilité du Service de restauration des terrains en montagne depuis l'origine. Afin de sortir de ce piège, François Brottes, député de l'Isère et ancien président de l'ANEM, souhaite que le législateur organise l'étanchéité nécessaire entre les missions de service public et les prestations marchandes des RTM.

En dépit des restrictions financières, le président du conseil d'administration de l'ONF, Hervé Gaymard, homme de la montagne, s'est, de son côté, engagé à être particulièrement vigilant au maintien de la proportion actuelle de 80 % au sein du budget RTM dévolu aux missions d'intérêt général.

L'ANEM et l'ONF doivent constituer un groupe de travail pour élaborer des propositions.

ENTRETIEN AVEC HERVÉ GAYMARD

Président de l'Office national des forêts (ONF)

« Le Service RTM fait école un peu partout dans le monde »

L'ancien ministre et actuel président du conseil général de la Savoie témoigne d'un attachement sans réserve à l'expérience et aux valeurs de la Restauration des terrains en montagne. Compte tenu de ses fonctions au sein de l'ONF, cela constitue la meilleure des garanties possibles pour assurer la pérennité de ce service.

PLM : Le Service de la restauration des terrains en montagne a-t-il toujours les moyens de faire face aux risques naturels ?

Hervé Gaymard : A l'origine, le Service RTM était un service de l'Etat qui a été intégré au sein de l'ONF au cours des années 1970 et qui a gardé sa singularité et son identité. Afin de lui conserver son efficacité reconnue, il faut veiller à conforter ses moyens.

Aujourd'hui, le budget du Service RTM est d'un peu plus de 15 millions d'euros. Plus de la moitié est fournie par l'Etat central. 7,5 millions proviennent du ministère de l'Agriculture. Le troisième financement, de l'ordre d'un million d'euros, est constitué de subventions de l'Etat aux collectivités qui doivent faire face à des travaux imprévus.

Au total, cela représente beaucoup d'argent, même si d'aucuns sont dans leur rôle quand ils affirment que cela reste insuffisant.

PLM : A la mi-octobre, vous avez remis au président de la République un rapport sur la modernisation de l'ONF. Quelle place avez-vous accordée à la Restauration des terrains en montagne ?

H.G. : Son efficacité est très satisfaisante. Au point que ce service fait école un peu partout dans le monde. Notamment au Japon, en Corée, et dans certains pays d'Amérique du Sud. Ils cherchent à s'en inspirer afin de répondre à leur préoccupation concernant l'état de certains de leurs terrains de montagne. C'est un sujet supplémentaire de fierté.

« Afin de conserver l'efficacité du service, il faut veiller à conforter ses moyens »

Nous devons donc nous appliquer à maintenir le *statu quo* et à conserver le même niveau d'expertise pour le bénéfice de tous.

PLM : Le Service RTM célèbre ses 150 ans. Que lui souhaitez-vous pour les prochaines décennies ?

H.G. : Ces 150 ans valident avant tout la prescience de nos aînés. Ils nous donnent également le devoir d'être dignes d'eux en poursuivant cette œuvre et en conservant le même niveau de compétence et d'exigence, avec un montant analogue de crédits.

La présentation de cas concrets rappelait clairement l'apport sans équivalent de la Restauration des terrains en montagne.

ENTRETIEN AVEC FRANÇOIS BROTTES

Député de l'Isère, ancien président de l'ANEM

« Le Service RTM est un outil particulièrement efficient »

Pour le député de l'Isère, l'avenir du Service RTM dépend avant tout de la volonté de l'Etat d'assumer son obligation de prévenir les risques, et de la possibilité de distinguer clairement parmi ses missions celles qui relèvent de l'intérêt général de celles qui relèvent du marché concurrentiel.

PLM : Partenaire apprécié des collectivités, le Service de la RTM (ou son autorité de tutelle) est-il exempt de tout reproche ?

François Brottes : Première réalité, historiquement il ne concerne qu'une petite minorité du territoire national. Il en résulte que, selon les tutelles, sa prise en compte est à géométrie variable quand les personnes qui en sont chargées ne sont pas très sensibilisées aux risques en montagne. C'est un élément de fragilité. Deuxième réalité : le Service de restauration des terrains en montagne est à la fois une structure qui instruit pour le compte du préfet et qui est par ailleurs intervenant. On l'accuse donc souvent d'être juge et partie. Troisième réalité : c'est un service qui est institutionnellement hébergé par l'ONF. Pourquoi pas, mais les réalités forestières et celles liées spécifiquement à la montagne peuvent porter préjudice aux territoires, parce que finalement il s'agit parfois de questions différentes.

« De toute évidence, cette mission ne peut pas être portée par le privé »

Ces trois éléments mettent le Service RTM en porte-à-faux, surtout dans une période de réduction des financements publics. Il faut toutefois souligner qu'il est le seul à avoir l'expertise nécessaire.

PLM : L'ingénierie forestière dévolue à la prévention des risques pourrait-elle s'ouvrir à la concurrence ?

F.B. : Elle l'est déjà. Il reste que la mission dévolue au Service RTM est une mission régalienne de l'Etat. Or, de toute évidence, cette mission ne peut pas être portée par le privé. Certes, l'expertise forestière privée, ça existe. Mais pour la forêt publique, je ne vois pas ce qui justifierait que l'on fasse appel au privé alors que nous disposons, avec le Service RTM, d'un outil particulièrement efficient.

PLM : A l'occasion de ses 150 ans, en quoi pourrait consister une relance efficace du Service ?

F.B. : Il n'est pas envisageable de le cantonner dans les seules prescriptions. On ne fait, en effet, de bonnes prescriptions que lorsque l'on se confronte à la réalité du terrain. Sinon, on ne fait que de la théorie.

L'ANEM DEMANDE...

- **Que l'Etat assume ses obligations en matière d'entretien des ouvrages créés dans les terrains domaniaux.**
- **Que les missions d'intérêt général confiées aux RTM fassent l'objet de financements complets et plus clairs de la part de l'Etat.**
- **Que l'ANEM soit associée à la préparation et au suivi des concertations entre l'Etat et l'ONF en vue de la redéfinition des missions qui seront confiées au Service RTM dans le prochain contrat Etat-ONF en vue de la signature d'un protocole associant toutes les parties concernées.**
- **Que les activités concurrentielles développées dans les Services RTM restent bien limitées et ne se développent pas au détriment des missions fondamentales assurées par l'Etat et les communes de montagne.**
- **Que, pour ce faire, des solutions de sécurité juridique qui garantissent l'étanchéité entre les missions de prescription pour le préfet et les plans de prévention des risques naturels, les missions de conseil aux collectivités, d'une part, et les missions d'ingénierie, d'autre part, trouvent une réponse réglementaire ou législative qui préserve la complémentarité des missions des RTM. L'ANEM et l'ONF constitueront un groupe de travail pour élaborer des propositions en ce sens.**

Retrouvez le texte intégral de la motion sur le site www.anem.org

MICHEL AUBRY

Maire de Cauterets

« Les interventions du Service RTM ont rendu possible le développement de la vie sur notre commune »

DR

Michel Aubry n'a pas pu être présent à Pontarlier, mais il a adressé un message aux congressistes dont voici les principaux extraits :

« Le Service de restauration des terrains de montagne a directement sécurisé nos vallées, une ambition totalement démesurée pour nos seules collectivités. Ses interventions ont rendu possible le développement de la vie et des activités sur notre commune.

Les expertises en matière de sécurité civile sont indispensables à la remise en service des routes, chemins ou équipements touristiques après un événement majeur.

Les études menées et les avis rendus, tant au niveau réglementaire qu'informatif, sont également souvent un préalable indispensable au développement de nos projets d'aménagement. »

Les interventions étaient unanimes pour saluer la collaboration exceptionnelle du Service RTM avec les collectivités.

PAUL-JOSEPH CAÏTUCOLI

Conseiller général de Corse-du-Sud

« Et, nous, les Corses ? »

« Depuis 150 ans, nous, en Corse, le Service de restauration des terrains en montagne, on ne connaît pas. Il serait pourtant bon de pouvoir faire bénéficier nos services notamment de tout le savoir-faire qu'il a engrangé en un siècle et demi. Pourquoi ne pas mettre en place, avec les crédits européens, des dispositifs d'extension du Service RTM au niveau de l'ingénierie et du savoir-faire » ?

Les services publics doivent s'adapter à la monta

L'ANEM avait choisi cette année de débattre de deux problèmes particulièrement d'actualité: le service public postal et l'accès aux soins. Deux thèmes récurrents pour les élus de la montagne qui appellent à des mesures spécifiques, notamment en matière d'accessibilité et de maintien des services publics.

Les élus de la montagne n'ont pas le monopole du cœur mais il est des principes sur lesquels ils se montrent intransigeants. Et, au premier chef, la qualité et la proximité des services publics. «Question d'éthique, de choix de vie et de société», ont asséné plusieurs intervenants à Pontarlier. D'autres sont même allés jusqu'à prédire: « Si on ne raisonne qu'en termes de rentabilité, c'est la mort de nos territoires. »
Il est un fait en tout cas, que le cœur et la raison d'Etat font rarement bon ménage. Et, pour les élus de la montagne, l'atout cœur est manifestement un atout maître. Avec ce postulat de départ partagé par tous: le service public doit être aussi bien assuré dans les territoires de montagne et les territoires ruraux que dans les zones urbaines.
Sur La Poste, le face-à-face a, par moments, été rude pour le sénateur de Haute-Savoie, Pierre Hérisson, président de l'Observatoire national de présence postale, et pour Jacques Savatier, directeur des affaires territoriales et du service public du groupe La Poste, poussés l'un et l'autre en défense par des élus de la montagne très remontés.

«Le service public doit être aussi bien assuré dans les territoires de montagne et les territoires ruraux que dans les zones urbaines»

La loi s'est engagée à maintenir 17000 points de contact au niveau national, qu'ils soient bureaux de plein exercice, agences postales communales ou relais postaux communaux, se sont appliqués à rappeler les deux premiers d'une même voix. Ils ont dû néanmoins reconnaître que les évolutions qui vont se produire iront plutôt dans le sens de la transformation des bureaux de poste à faible activité en agences postales communales ou en relais poste.
S'est alors élevée de la salle une voix locale qui en a dit long sur la méfiance et la mémoire des élus de zone rurale: « On nous a déjà joué la même chanson quand on nous a dit que nous n'aurons pas de TGV parce que nous n'avons pas suffisamment de gens qui le prennent. » L'allusion a fait mouche. Pierre Hérisson et Jacques Savatier ne peuvent passer sous silence qu'à côté de ses engagements de service public, La Poste a maintenant des contraintes de gestion.
Comment alors concilier l'inconciliable quand les élus rapportent que certains maires n'ont donné leur accord concernant leur agence postale communale qu'avec réticence? Ou quand ils exigent le maintien de l'accessibilité des guichets et la qualité de service à des heures d'ouverture compatibles avec le rythme de vie des habitants des communes de montagne?
Oui, mais comment ne pas être ébranlé aussi par l'assurance, donnée par le président de l'Observatoire national de présence postale, de l'augmentation du fonds de péréquation de la présence postale territoriale, qui passera en 2011 de 130 à 155 millions d'euros? « Si nous voulons conserver La Poste, et cela nous pourrons l'exiger, il faut que nous aidions La Banque Postale à bien fonctionner, a tranché Chantal Robin-Rodrigo, la députée des Hautes-

«Moins de calculettes et plus de cœur pour le mieux-vivre des populations de montagne»

gne et non le contraire

JACQUES SAVATIER

Conseiller du président et directeur des affaires territoriales et du service public du groupe La Poste

« Un accès à tous les services de La Poste »

« Dans les zones de montagne, le nombre d'habitants desservis par un bureau de poste est deux fois plus important que dans le reste du territoire. Mais pour avoir une entreprise qui se porte bien, l'évolution de sa structure juridique et sa recapitalisation sont des éléments très importants.

Nos missions de service public sont également bien définies : le service universel du courrier six jours sur sept – c'est davantage qu'au niveau européen –, une obligation d'être présents dans 17 000 points de contact sur le territoire, de participer à la distribution de la presse, et également une mission d'accessibilité bancaire, en particulier pour les populations les plus défavorisées.

Il est fondamental que nous ayons un maillage territorial qui permette, à des distances convenables ou à des temps d'accès raisonnables, un accès à tous les services de La Poste ».

De g. à dr. : Olivier Razemon, Jacques Savatier, Pierre Hérisson, Patrick Genre, Chantal Robin-Rodrigo, Jeannette Gros, Sylvie Mansion.

Très suivi, l'atelier consacré aux services publics témoignait d'une sensibilité très vive des élus.

Pyrénées. Il faut que nous soyons dans le donnant-donnant. »

Au sujet de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires, pas question cependant de donnant-donnant. Là encore, les positions paraissent opposées. Sylvie Mansion, directrice de l'agence régionale de santé de Franche-Comté, s'est attelée à expliquer que « le territoire de santé est une notion extrêmement malléable ». Mal lui en a pris, elle s'est fait chahuter…

Les préoccupations des élus de la montagne sont celles d'élus de terrain. Ils demandent notamment un accès égal aux soins pour les territoires de montagne et que les crédits de la mission d'accompagnement sur la réorganisation de l'offre de soins soient prioritairement affectés à la modernisation et à la mise aux normes des petites structures hospitalières.

« Je vous invite à vous mobiliser dans le cadre de la révision de la loi Montagne, qui sera un de ses principaux combats au sein du Conseil national de la montagne », a conclu Chantal Robin-Rodrigo. Moins de calculettes et plus de cœur pour le mieux-vivre des populations de montagne, est-ce si inconcevable que cela ?

PATRICK GENRE

Maire de Pontarlier, président du conseil de surveillance du centre hospitalier

« Sur la santé, nous devons être vigilants »

« Avec la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires, on est à un tournant. En tant qu'élu local, je défends le principe de ne pas casser la cohérence géographique car nous sommes devant une problématique qui indique qu'on ne doit pas mettre plus de quarante-cinq minutes entre son lieu de résidence et le lieu où l'on va être pris en charge médicalement. Et nous avons des craintes sur la nouvelle cartographie hospitalière qui va se mettre en place. Nous devons aussi être vigilants sur la politique de seuil puisque, de plus en plus, si on ne fait pas un certain nombre d'actes, on supprime l'activité pour des raisons économiques et sanitaires. Il faut, là encore, que l'on n'ait pas forcément les mêmes critères en territoire très urbanisé, en territoire plutôt rural et encore plus en territoire rural et montagnard. »

L'ANEM EXIGE…

Les élus de la montagne exigent des services publics de proximité et de qualité :

- **Le maintien dans chaque canton d'un ou plusieurs bureaux de poste de plein exercice, en fonction du nombre d'habitants et/ou de l'étendue du territoire, offrant tous les services, notamment les prestations bancaires et un accès Internet haut débit gratuit.**
- **Que les mesures incitatives pour favoriser l'installation des jeunes médecins en zone rurale soient prioritairement déployées dans les communes de montagne.**
- **Que, s'agissant de la permanence des soins en montagne, les agences régionales de santé prennent en compte la notion d'exception géographique et de temps de parcours entre le lieu de résidence du patient et l'établissement susceptible de l'accueillir.**

L'ANEM DEMANDE…

- **Que l'administration de l'Education nationale prenne en compte la spécificité montagne pour l'organisation du service au lieu de calquer l'approche urbaine qui est démographique et strictement comptable et ne tient pas compte des besoins réels des populations locales.**

Retrouvez le texte intégral de la motion sur le site www.anem.org

LUCIEN GILLY

Maire de Jausiers (Alpes-de-Haute-Provence)

« La Poste n'a de cesse de réduire les heures d'ouverture »

« Dans ma commune, qui compte 1 082 habitants et un équivalent habitants touristiques de 500 habitants, La Poste n'a de cesse de réduire les horaires d'ouverture. Résultat, pour éviter la file d'attente du matin, les gens sont obligés de se rendre à Barcelonnette qui se situe à une dizaine de kilomètres. Après cela, le responsable de La Poste constate que la fréquentation diminue et me propose de n'ouvrir qu'à mi-temps…

Je rappelle qu'il y a quelques années, il y avait trois personnes qui travaillaient au bureau de poste, plus le bureau de tri. Il y avait un receveur, il n'y en a plus. »

RENÉE NICOUX

Maire de Felletin, sénatrice de la Creuse

« Des patients souffrant de cancer sont amenés à faire trois ou quatre heures de trajet pour se faire soigner »

« Quand on parle du temps maximum imparti à un patient pour se rendre dans un hôpital suivre des soins, on nous répond qu'une heure et demie est le temps correct et que l'on n'est pas pénalisé par cette durée de transport. Pourtant, des patients souffrant de cancer sont amenés à faire trois heures de trajet, voire quatre heures en hiver, pour recevoir des soins dans les hôpitaux de Clermont-Ferrand ou de Limoges. C'est inadmissible. »

Les engagements du nouveau président

Dans son intervention de clôture, Vincent Descœur, nouveau président de l'ANEM, a fait part de l'esprit dans lequel il entend conduire son mandat de président de l'Association pour les deux années à venir.

Dans son discours, le nouveau président s'est montré aussi réaliste que déterminé.

Le premier comité directeur sous la présidence de Vincent Descœur se réunira en décembre. La composition de ce nouveau comité, issu du 26e congrès de l'ANEM, est consultable sur le site www.anem.org

« Au lendemain de l'examen du projet de loi de réforme des collectivités territoriales et à la veille de la Commission mixte paritaire, je réaffirme mon engagement à faire en sorte que l'ANEM reste très présente, afin d'agir pour que les textes d'application prennent en compte les spécificités de la montagne.

Dans un contexte budgétaire tendu, caractérisé de toute évidence par une priorité accordée à la réduction des déficits, avec comme corollaire le gel de nos dotations, je crois aussi indispensable que nous puissions enfin bénéficier d'une véritable péréquation et d'une répartition des ressources plus équilibrée et plus juste.

C'est vrai de la péréquation verticale qui a été évoquée par le ministre Michel Mercier, et des concours de l'Etat qui doivent tenir compte des spécificités de nos collectivités de montagne.

C'est encore plus vrai d'une péréquation horizontale régulièrement évoquée mais toujours attendue, qui devra enfin permettre une plus juste répartition des ressources, notamment fiscales, entre les territoires.

Les élus de l'ANEM devront également faire preuve d'une grande unité et d'une grande vigilance lorsqu'il s'agira de rappeler notre attachement au dispositif dont bénéficient aujourd'hui les zones de revitalisation rurale, qui pourrait être à nouveau menacé.

De même, la question de la présence des services publics doit nous mobiliser. Si nous devons parfois être capables d'accepter une évolution de ces services lorsqu'elle est justifiée, il convient de rappeler que, dans nos territoires, toute évolution de service doit s'accompagner systématiquement d'une approche territoriale. La permanence des soins sur un territoire ou, plus largement, l'offre de santé, ou encore l'offre d'éducation, sont non seulement dues à celles et ceux qui résident en montagne – c'est une question de simple équité –, mais ce sont aussi des préalables indispensables pour des territoires qui ont l'ambition de renforcer leur attractivité, afin de s'engager dans une reconquête démographique vitale pour certains d'entre eux.

Autre sujet qui va nous mobiliser : l'accès aux évolutions technologiques – en particulier, le haut et le très haut débit – qui représentent une formidable opportunité pour des territoires comme les nôtres, celle de pouvoir enfin gommer des handicaps naturels et de s'affranchir de délais de déplacements. Il faut cependant que ces évolutions puissent être mises en œuvre dans les mêmes conditions et au même rythme que dans d'autres territoires. Sinon, nous courrions le risque que cela puisse devenir un handicap supplémentaire pour nos territoires.

« Il convient de rappeler que, dans nos territoires, toute évolution de service public doit s'accompagner systématiquement d'une approche territoriale »

Je n'oublie pas les communications terrestres pour souligner l'impérieuse nécessité de poursuivre le désenclavement de nos massifs. Le schéma national des infrastructures de transport ne peut pas satisfaire les élus de la montagne, car il oublie l'irrigation des massifs. La prise en compte du développement durable ne saurait être opposée à ceux qui souffrent d'un retard en matière d'infrastructures routières.

Il importe que nous puissions collectivement solliciter un rendez-vous auprès du ministère de l'Equipement, afin de rappeler que les massifs méritent un réseau routier qui leur permette de devenir plus accessibles.

J'en arrive à l'agriculture de montagne : il faut rappeler que les crises successives que connaissent les éleveurs mettent en péril l'existence même des exploitations sur nos territoires. Alors que nous avons abordé la révision de la PAC dans un contexte budgétaire et politique compliqué, il est indispensable de souligner qu'il n'y a pas une agriculture mais des agricultures, et que celle de montagne est certainement la plus fragile.

N'oublions pas qu'elle sous-tend l'économie d'une grande partie de nos massifs et qu'il importe donc de ne pas sacrifier sur l'autel de la compétitivité une agriculture familiale qui est synonyme de production de qualité, de proximité, d'animation et d'aménagement de nos communes de montagne.

« Il importe de ne pas sacrifier sur l'autel de la compétitivité une agriculture familiale qui est synonyme de production de qualité »

Nous devons faire ensemble la démonstration que la montagne n'est pas une charge pour notre pays, n'est pas une charge pour les autres territoires, mais une chance pour tous. »

ENTRETIEN AVEC HENRI NAYROU

Président sortant de l'ANEM

« Internet doit aider la montagne à devenir un territoire de développement »

Tandis qu'il transmettait le flambeau à Vincent Descœur, Henri Nayrou redevenait « simple » député de l'Ariège. *PLM* revient avec lui sur ses deux années passées à la présidence de l'ANEM, entre satisfaction, nostalgie et foi dans l'avenir.

Sans nostalgie, Henri Nayrou a transmis son mandat de président avec le sentiment du devoir accompli.

PLM : Comment analysez-vous vos deux années de présidence ?

Henri Nayrou : Ma véritable ambition était de promouvoir un projet pour l'avenir de la montagne, pour donner un sens à sa capacité à s'imposer comme un territoire de développement, pour être capable de déclencher une volonté politique, seul levier de force à faire bouger les lignes.

Mais avec Vincent Descœur, avec Pierre Bretel et l'équipe de l'ANEM, nous avons dû passer notre temps à défendre âprement nos positions, qui étaient attaquées de toutes parts pour des raisons diverses, sur des angles d'attaque multiformes. La réforme de la taxe professionnelle, celle des collectivités territoriales, toutes leurs conséquences sur la représentativité et la territorialité de nos villages, de nos cantons, de nos vallées, sur la vie de nos concitoyens, la vulnérabilité économique, sociale, financière de nos zones défavorisées, le dossier des prédateurs qui nous a fait perdre beaucoup de temps pour rien.

PLM : Quel est votre plus grand regret ?

H.N. : Surtout le rendez-vous manqué pour revisiter la loi Montagne de 1985 qui méritait, à mes yeux, un lifting approprié. Je crois en effet dur comme fer que notre société a besoin de la montagne, d'un meilleur équilibre territorial, d'un partenariat gagnant-gagnant entre villes et campagnes. Je n'ai rien inventé. Ces apports montagnards ont toujours existé.

> « Imposer les montagnes françaises comme des territoires de développement et pas comme des sanctuaires »

J'espère que les nouveaux responsables de notre association relèveront le défi essentiel qui consiste à imposer les montagnes françaises comme des territoires de développement et pas comme des sanctuaires. Ils vont pouvoir travailler à partir des travaux de relance du Conseil national de la montagne de novembre 2009.

Je pense, par ailleurs, que la grande chance à saisir dans nos territoires, c'est le déploiement intensif du haut débit Internet, et de ses usages, qui vont faire tomber les barrières naturelles de l'isolement géographique. Avec Internet, on est près de tout, même quand on habite loin de tout. La qualité de la vie, les bienfaits de l'altitude et de la nature, la possibilité de travailler en connexion permanente feront le reste. Un tel outil peut être déterminant.

PLM : Que souhaitez-vous à Vincent Descœur qui vous succède à la tête de l'Association ?

H.N. : Dans le dernier éditorial de notre magazine *Pour la montagne*, je lui ai demandé de tenir la flamme droite, comme je me suis évertué à la prendre droite, à la garder droite et à la rendre droite. J'ai grande confiance en lui. Il va donc travailler avec la nouvelle secrétaire générale, Chantal Robin-Rodrigo, députée des Hautes-Pyrénées.

Je suis heureux à la perspective de voir une femme accéder en 2012 à la présidence de l'ANEM. Ce sera là une preuve supplémentaire que la montagne est un concept d'avenir.

CHANTAL ROBIN-RODRIGO

NOUVELLE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'ANEM

Charme et détermination

La nouvelle secrétaire générale entend mettre toute son énergie au service de la montagne et des montagnards.

A la tribune du 26e congrès de l'ANEM, la députée des Hautes-Pyrénées, qui est à l'Assemblée nationale depuis 1998, a marqué ceux et celles qui ne la connaissaient pas par son sourire, mais aussi par son pouvoir de conviction, lequel se révèle être une arme redoutable lorsqu'il lui faut défendre les causes qui lui tiennent particulièrement à cœur.

La nouvelle secrétaire générale a aussitôt rendu hommage à la regrettée sénatrice Janine Bardou, première femme secrétaire générale de l'Association, pour rappeler à l'assistance, majoritairement très masculine : « Je ne crois pas que nous vous soyons supérieures, mais je ne crois pas non plus que nous vous soyons inférieures. »

Evidemment sans se départir de son sourire. Et toujours plus déterminée « à tout mettre en œuvre pour que vivent nos montagnes ».

LE RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC RTE

Henri Nayrou et Dominique Maillard, président du directoire de Réseau de transport d'électricité (RTE), ont reconduit le partenariat qui unit les deux entités depuis six ans. Ce troisième partenariat triennal vise à renforcer les accords existants entre les deux parties et à mener des actions en concertation, favorisant un développement équitable et durable des territoires de montagne.

LE THÉÂTRE DU CONGRÈS

L'immense Bernard Blier n'est pas né à Pontarlier mais à Buenos-Aires. Il sied bien pourtant aux Pontissaliens d'avoir donné le nom de l'acteur français à leur théâtre. D'abord, parce que c'est un lieu de culture incontournable. Ensuite, parce que l'homme, si souvent applaudi sur des textes d'Anouilh, de Balzac, Feydeau, Achard ou bien Tchekhov, aurait sûrement apprécié d'être immortalisé dans ce cadre chaleureux que les organisateurs et les élus de l'ANEM ont d'autant plus apprécié qu'il s'est révélé idéal pour accueillir le 26e congrès, grâce notamment à la disponibilité du personnel du théâtre.

L'ANEM remercie ses partenaires

Si les débats ont été très animés au cours des différents ateliers, tables rondes et séances plénières organisés les 21 et 22 octobre, à l'occasion du 26e congrès des élus de la montagne, les discussions se sont poursuivies dans le hall du théâtre Bernard-Blier autour d'un verre et de dégustations locales. Ce fut aussi l'occasion, le premier soir, pour Henri Nayrou d'entonner le fameux « Ban des aigles », repris en cœur par une partie de l'assistance.

Les congressistes ont déambulé de stand en stand et apprécié la documentation mise à leur disposition par les partenaires institutionnels de l'ANEM : la Caisse d'Epargne, EDF, ERDF, Eutelsat, France Télé Numérique, La Poste, Orange, le Parc Haut-Jura, Primagaz, RTE, RTM.

Un grand merci à tous, sans oublier, bien entendu, les partenaires qui nous apportent leur aide tout au long de l'année : la Caisse des Dépôts, Dexia, GDF SUEZ, TDF et Veolia.

HARO SUR LES CAMPAGNOLS !

On n'en a pas aperçu durant le congrès. Mais le phénomène est suffisamment préoccupant pour qu'un stand ait mis en garde les élus contre les ravages de ces rongeurs qui sont en train de s'installer dans les territoires ruraux, provoquant de graves détériorations.

Dans sa motion sur les atouts de l'agriculture de montagne *(lire le texte intégral sur le site www.anem.org)*, l'ANEM demande donc une lutte efficace contre les dommages aux prairies permanentes par les espèces invasives, en favorisant une indemnisation par des fonds adaptés et en autorisant les moyens d'éradication les plus efficaces.

ZÈLE D'ANGES VOLE LA VEDETTE

Les participants au très convivial dîner de gala de clôture du congrès ont non seulement pu apprécier la qualité des mets et des vins locaux mais ils ont eu le loisir de découvrir une compagnie locale pleine de talent, Zèle d'Anges.

Les élus de la montagne ont été accueillis par des échassiers, aux jolis costumes et à l'humeur joyeuse. Pendant le repas, les acrobates de la troupe ont déployé un vrai talent, récompensé par des applaudissements… nourris.

La Caisse des Dépôts

Favoriser le développement économique du pays

Le groupe Caisse des Dépôts, avec ses filiales, le FSI et CDC Entreprises, apporte, partout en France, des solutions de financement à tous types d'entreprises.

Le FSI : l'investissement dans des entreprises françaises porteuses de projets créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie du pays

> Filiale de la Caisse des Dépôts (51 %), avec l'Etat pour actionnaire (49 %), le FSI investit dans des projets rentables en prenant des participations minoritaires pour des durées limitées avec un horizon de moyen et long terme. (www.fonds-fsi.fr)

CDC Entreprises : acteur majeur du capital investissement

> CDC Entreprises, financée par le FSI et la Caisse des Dépôts, investit en fonds propres directement et indirectement sur tout le territoire, de l'amorçage technologique aux petites transmissions, dans des PME de croissance quel que soit leur secteur d'activité. (www.cdcentreprises.fr)

Le soutien à la création des très petites entreprises (TPE)

> La Caisse des Dépôts appuie les réseaux d'accompagnement des créateurs et repreneurs de TPE : Adie, France Initiative, France Active, Réseau Entreprendre. Elle met en œuvre avec l'Etat le dispositif Nacre, destiné à accorder des prêts à taux 0 aux chômeurs et bénéficiaires des minima sociaux créateurs ou repreneurs d'entreprises.

Appui PME : des plateformes régionales d'orientation et de financement

> Dans chaque région, la Caisse des Dépôts propose, avec Oséo et le Médiateur du crédit, des plateformes d'orientation et de financement des entreprises. En complément, un site d'orientation vers des financeurs en fonds propres : www.appuipme.fr

Direction du développement territorial et du réseau
72, avenue Pierre Mendès France
75914 Paris cedex 13
01 58 50 00 00

GROUPE Caisse des Dépôts

Octobre 2010

EDF 552 081 317 RCS PARIS, 75 008 Paris – Photo : Geoffroy de Boismenu – EURO RSCG C&O

Pour Aude Mourrat, changer l'énergie, ça coule de source.

Aude, ingénieur chez EDF, a passé presque 4 ans au Laos où elle travaillait à la construction du barrage hydroélectrique de Nam Theun 2, « l'investissement le plus important jamais réalisé au Laos ». Bientôt, celui-ci approvisionnera en énergie renouvelable la Thaïlande et le Laos. Cette voyageuse éprise de cultures nouvelles ambitionnait d'être une actrice du changement, « je voulais travailler dans une entreprise où j'aurais la possibilité de limiter l'impact sur l'environnement des activités industrielles. Nous avons par exemple réhabilité tous les lieux impactés par le projet afin de respecter le cadre de vie des populations locales. »

Découvrez les histoires de ceux qui changent l'énergie dès aujourd'hui sur edf.com

EDF

CHANGER L'ENERGIE ENSEMBLE

L'énergie est notre avenir, économisons-la !